

Proposition commerciale

- AFIP Formations propose des formations sur catalogue et des formations hors catalogue (spécifiques, stages longs individualisables).
- Pour les stages hors catalogue, l'accord commercial entre le centre et l'entreprise sert de base à la contractualisation mais ne la remplace pas. Elle est formalisée par un document comprenant le programme de la formation et les modalités de la formation.

Tarif

- Le prix par participant est indiqué sur chaque stage proposé dans le catalogue sur le site Web.
- Tous les prix des stages figurant au catalogue sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Nos tarifs sont forfaitaires.
- En formation hors catalogue, le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation.

Durée de validité de la proposition

- La validité des propositions de formation des stages catalogue est identifiée par la période de validité du catalogue (annuel, quadrimestriel), et les dates de session de la formation prévues pour chaque produit de formation. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques, lorsque le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint (cf «Annulation ou report du fait d'AFIP Formations»).
- Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions d'AFIP Formations pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition).
- Dans le cas des formations sur catalogue nécessitant des préacquis, il appartient à l'entreprise de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans le catalogue ou la proposition commerciale, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Réservation et inscription

- Vous pouvez réserver vos places à l'avance en contactant votre interlocuteur commercial et en lui indiquant vos coordonnées, le cours, sa référence, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite sous forme d'inscription.
- L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par fax, par e-mail ou par courrier au centre de formation.
- Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :
 - Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
 - Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
 - Nom et prénom du ou des stagiaires,
 - Intitulé du stage ou référence AFIP Formations,
 - Dates de la formation
 - Montant de la commande
- A réception du bon de commande, une convocation écrite sera adressée par courrier ou e-mail, à la personne en contact avec notre service commercial.

Subrogation à un OPCA

- En cas de facturation directe à l'OPCA, l'accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la session. L'entreprise doit s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge. Dans le cas contraire, l'entreprise prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

Convention de formation

- AFIP Formations est déclarée organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.
- Nos factures font office de conventions de formation simplifiées mais nous pouvons vous adresser une convention séparée sur demande.

Conditions et délais de règlement

- Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte.
- Toute formation commencée est due en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.
- Dans le cadre de la formation initiale, le paiement peut être fractionné en 5 ou 10 versements, payables par chèques ou prélèvements en termes à échoir
- Pour les formations en alternance, une facture et une attestation mensuelles sont adressées à l'entreprise, ou à l'OPCA dans le cadre d'une subrogation.
- En cas de paiement après la date d'échéance, il sera appliquée une pénalité de retard d'une fois et demi le taux légal (Loi 92-1442 du 31/12/92).
- La facturation de pénalités ou d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple.

Conditions générales de vente

Frais de déplacement

- Les frais de déplacement du formateur pour se rendre d'AFIP Formations au lieu de la formation sont à la charge de l'entreprise.
- Le mode de calcul des frais doit être clairement mentionné dans la proposition commerciale.

Hébergement des stagiaires

- L'hébergement n'est pas assuré par AFIP Formations. Une liste d'hôtels peut être mise à disposition des entreprises qui le demandent.

Durée de la formation

- Sauf indication contraire sur la fiche catalogue ou dans la proposition commerciale, la durée d'une journée de formation est de 7 heures intégrant 2 pauses de 15 minutes.

Attestation de formation

- AFIP Formations adresse au client, à l'issue de la formation, dans un délai raisonnable, les attestations de formation.

Annulation ou report du fait de l'entreprise

- Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit ou par e-mail.
- Une annulation intervenant plus de 15 jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours.
- Une annulation intervenant moins de 10 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours.

Annulation ou report du fait d'AFIP Formations

- AFIP Formations se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème technique.
- Les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage (sauf si, pour raison de force majeure de dernière minute, le formateur était empêché d'intervenir, le délai de une semaine ne pouvant être respecté). Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier à l'entreprise. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à l'entreprise.
- En cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Confidentialité et propriété intellectuelle

- AFIP Formations s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés.
- AFIP Formations reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.).
- Pour mémoire: l'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: «*toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite*». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «*copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective*» et «*les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source*»
- Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.
- Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur sauf autorisation écrite de la part d'AFIP Formations pour ceux qui sont sa propriété.

Non sollicitation

- Le client et/ou le stagiaire s'engagent à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne d'AFIP Formations avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié d'AFIP Formations et aux vacataires ou contractuels.

Responsabilité

- AFIP Formations ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Responsabilité

- L'élection de domicile est faite par le siège social d'AFIP Formations. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Lyon est seul compétent.
- Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

AFIP Formations producteur de savoir-faire



AFIP Formations – Etablissement privé d'enseignement supérieur
111/113 rue du 1er mars 1943 – 69100 Villeurbanne
Tél : 04.78.37.81.81 – Fax : 04.78.37.56.48
e-mail : centre.afip@afip-formations.com – site : <http://www.afip-formations.com>